

L'enfermement des jeunes de banlieue dans des catégories d'âge et de sexe

La notion d'emploi jeune

Sophie Divay

Qu'est-ce que « grandir » aujourd'hui en France dans une banlieue défavorisée ou dite « sensible » ? Cette question, fréquemment posée, demande à être reconsidérée. Elle comporte, en effet, des présupposés qui occultent d'une part la diversité de la catégorie des jeunes (Bourdieu P., 1984), et d'autre part l'hétérogénéité des groupes qui composent la banlieue où les situations, les trajectoires sociales et les projets individuels et familiaux diffèrent fortement (Avenel C., 2004). Il ne s'agira pas de dresser ici un tableau général de la jeunesse des quartiers défavorisés, mais de rendre compte d'un de ces aspects, observé à travers le cas des médiateurs sociaux en emploi jeune. Ces contrats aidés, créés fin 1997, sont à double facette. La notion d'emploi renvoie aux statuts conquis (*achieved*)¹ qui « ne se distinguent par aucun trait extérieur particulier et ne peuvent pas être reconnus directement. Ainsi, le statut de professeur ne se manifestera qu'à travers des conduites spécifiques constituant le rôle joué ». La notion de jeune, quant à elle, correspond aux statuts assignés (*ascribed*), « tels le sexe, l'âge, qui frappent directement l'observateur grâce aux particularités physiques qu'ils impliquent : ainsi, le statut de femme peut être reconnu directement, avant d'apparaître dans des conduites particulières », (Rocheblave-Spenlé A.-M., 1969, p. 57).

En ce qui concerne les emplois jeunes, le législateur vise tous les individus situés dans une tranche d'âge allant de dix-huit à vingt-cinq ans (voire jusqu'à trente ans avec dérogation). Tout se passe comme si la jeunesse était considérée comme une compétence potentiellement constitutive de la mise en place d'une activité professionnelle.

Ces emplois se sont développés dans divers domaines, mais celui de la médiation sociale est sans doute le plus intéressant, puisque les médiateurs ont été chargés dans la plupart des dispositifs d'intervenir auprès des jeunes gens des quartiers de banlieue, se présentant fréquemment comme « des jeunes qui parlent aux jeunes ».

Dans un premier temps, la question de l'âge, en tant que construction sociale, sera abordée à travers l'analyse des catégories d'âge pratiques des médiateurs, catégories qu'ils utilisent pour lire et penser le milieu social dans lequel ils évoluent. Par la suite, on tentera d'expliquer pourquoi les médiateurs ne se définissent pas comme des adultes ou « grandes personnes », et ce malgré leur âge biologique. En dernier lieu, il s'agira de dévoiler l'implicite qui sous-tend l'expression « jeunes de banlieue » et de démontrer qu'il participe à l'entretien d'un modèle négatif qui stigmatise des individus enfermés dans des stéréotypes d'âge et de sexe.

Ces enquêtes ont été complétées par des observations participantes et des entretiens dans différents milieux institutionnels : rencontres avec des responsables chargés de la création d'emplois de médiation ou de groupe de réflexion sur la question, participation au déroulement de différents groupes de travail, participation à des colloques sur le thème de la médiation.

Les catégories pratiques d'âge

Les premiers médiateurs sociaux n'ont pas reçu de consignes de travail très précises et ont eu à construire ou inventer leur activité, souvent en s'appuyant sur leur connaissance du milieu d'intervention (leur quartier) et des publics ciblés (les jeunes des quartiers, leurs congénères). La Charte d'objectifs de 1997 signée en 1997² par Martine Aubry et Jean-Pierre Chevènement (respectivement ministre de

1. Les notions *achieved* et *ascribed* sont citées par Rocheblave-Spenlé A.-M., (1969) qui les emprunte à R. Linton

2. Texte qui institue les ALMS (agents locaux de médiation sociale) : Charte d'objectifs sur les emplois locaux de médiation sociale entre Martine Aubry, Ministère de l'Emploi et de la solidarité et Jean-Pierre Chevènement, Ministère de l'Intérieur, 1997, Programme « Nouveaux services, Nouveaux emplois ». *Les Annales de la recherche urbaine* n°100, 0180-930-X, 2006, pp.145-151 © MTETM, PUCA

Nous avons procédé à des enquêtes de terrain menées à partir de 2001, dont certaines sont encore en cours aujourd'hui, dans six sites de médiation situés pour le premier en région parisienne et pour les cinq autres en province. Les caractéristiques des sites étudiés sont récapitulées dans le tableau suivant.

Sites	Employeurs	Effectifs
n° 1 / Ville de la banlieue parisienne, 50 000 habitants	Association en lien avec le Conseil général	20 agents dont 14 garçons et 6 filles
n° 2 / Ville du nord de la France, 100 000 habitants	Association en lien avec une compagnie de transport	66 agents dont 58 garçons et 8 filles
n° 3 / Ville du nord de la France, 15 000 habitants	Municipalité, service de la police municipale	9 médiateurs
n° 4 / Ville du nord de la France, 16 000 habitants	Centre communal d'action sociale	4 médiatrices
n° 5 / Ville du nord de la France, 100 000 habitants	Mairie, service sécurité et prévention de la délinquance	8 médiateurs, 1 fille, 7 garçons
n° 6 / Ville du sud de la France, 19 000 habitants	Centre communal d'action sociale, service médiation sociale	3 médiateurs

l'Emploi et de la Solidarité et ministre de l'Intérieur) instaure les agents locaux de médiation sociale, embauchés dans le cadre des emplois jeunes. Ce texte énonce succinctement les attributions concrètes de ces agents qui devront prioritairement apporter des réponses « au sentiment d'insécurité » exprimé par les citoyens. Leurs missions relèvent, en premier lieu, de la prévention, la répression étant tout à fait en dehors de leur champ de compétence. Leur mode d'intervention passe par le dialogue, l'écoute et la mise en place d'animations pour les jeunes. Il leur revient également d'aider des personnes en difficulté, ainsi que de renouer des liens entre la population et les institutions. Enfin, ils doivent tenter de dissuader les auteurs de troubles de commettre, dans divers lieux publics, des « incivilités » ou des délits et de rappeler les principes de vie en commun.

Les missions des agents consistent à assurer une présence sociale (Maurel E., 2000) dans des espaces publics, afin de prévenir les désordres le plus souvent générés par des jeunes. L'observation non participante des situations de travail de médiateurs a permis de repérer les distinctions que ces derniers établissent spontanément entre leurs interlocuteurs, révélant ainsi une typologie indigène des âges, propre au milieu social dans lequel ils interviennent.

Les contacts les plus aisés se déroulent avec les « petits » ou les « gamins » qui ont entre dix et douze ans. Leurs aînés font partie des « ado » ou des « moyens » âgés de 14-15 ans. Les membres de ces deux groupes fréquentent un collège ou un lycée. Les premiers ne posent pas de difficultés aux médiateurs qui ont auprès d'eux un rôle éducatif, alors que les « ado » demandent plus d'égards : « À cet âge-là, on peut leur dire : "Ne fais pas ça, ne fais pas ci !" On peut leur dire, on est plus grand qu'eux ! On a un rôle de grand frère ! Là, c'est plus les douze, onze, dix ans. Tu vois, cinquième, sixième. Un petit peu avant l'adolescence, on peut se

permettre de dire : "Tu peux pas faire, tu vas faire..." Ils peuvent accepter ça, leur *égo* accepte encore. Quand ils sont adolescents, non, non ! Là, c'est une autre pédagogie. Là, on lui dit : "Regarde, tu es un garçon respectable, tes parents, ils sont contents de toi, ils sont fiers de toi. Tu voudrais qu'ils changent d'avis ?" », (James³, site n° 1).

Les « gamins » reconnaissent donc une certaine autorité aux médiateurs et leur obéissent volontiers, mais il en va tout autrement avec leurs aînés, les « ado », qui adoptent souvent des comportements provocateurs. C'est ainsi que Maxime et Dom (médiateurs du site n° 1), à un arrêt de bus, sont abordés par un garçon d'environ quatorze ans qui tient ostensiblement une bombe lacrymogène à la main. « Je vais taguer tout le bus ! Après, j'irai en prison ! » s'exclame le garçon en agitant sa bombe à proximité des deux médiateurs qui choisissent de ne pas relever le défi. La scène prendra fin à l'arrivée du bus. Maxime reconnaît son impuissance devant ce genre d'incident : « Et puis là, qu'est-ce qu'on pouvait faire ? On n'a pas le pouvoir de lui enlever son arme. Il risque de gazer quelqu'un simplement en frimant ! Il n'est pas méchant, mais il peut faire des conneries ! ».

Le passage d'une catégorie d'âge à l'autre se matérialise également par la possession de certains biens matériels ; alors que les « petits » se déplacent souvent en vélo, les « ado » conduisent fièrement un scooter et exhibent leur téléphone portable. C'est à cette période de l'adolescence que commencent également les « affaires » avec les filles, scènes de drague et relations plus ou moins amoureuses.

Dans la catégorie des jeunes, on compte encore celle des « grands » ou jeunes adultes, tous majeurs. Ce qui les caractérise n'est pas tant l'appartenance à un âge précis,

3. Les médiateurs sont tous désignés sous des prénoms d'emprunt.

que le fait de ne plus être scolarisés. Les grands sont en emploi souvent précaire, au chômage ou inactifs. Titulaires d'un contrat aidé, les médiateurs estiment appartenir à cette classe d'individus, avec lesquels les relations sont plutôt sereines. Ils rencontrent d'ailleurs fréquemment des jeunes de leur génération avec qui ils sont allés l'école. Les grands ne sont pas à l'origine de troubles dans les lieux publics, ils ont passé l'âge du chahut et des bagarres. Toutefois, les plus désœuvrés d'entre eux posent parfois problème, comme le souligne Laurent du site n° 6 qui se trouve désarçonné par le comportement de certains jeunes consacrant leur temps à des activités ludiques proposées par la maison de quartier : « Et faire une activité voiture à moteur thermique ou voiture à essence, sur un terrain de handball qui était à l'extérieur, exploser les bagnoles volontairement dans un mur, pour les détruire, avec des gars qui avaient entre dix-huit et trente ans... voilà ! Je me suis dit à un moment donné, on fait quoi là ? Est-ce qu'y a pas autre chose à proposer ? » Des jeunes hommes d'une trentaine d'années se retrouvent ainsi classés dans la catégorie des grands, parce qu'ils sont privés d'une place d'adulte, que l'occupation d'un emploi leur procurerait.

La jeunesse cesse à cette frontière imprécise et laisse la place à la catégorie des « grandes personnes ». Ce terme est très fréquemment utilisé par les médiateurs qui, pour certains, ont presque trente ans. Ils emploient également d'autres qualificatifs tels que « les vieux » ou « les adultes ». Les relations avec les membres de cette catégorie d'âge sont problématiques pour les médiateurs. Alors qu'ils tutoient systématiquement tous les jeunes, le vouvoiement s'impose avec les adultes. Il leur est difficile de nouer spontanément des contacts avec ces derniers, alors qu'ils vont au-devant des jeunes sans hésitation. Les médiateurs estiment à ce propos que les contacts avec un jeune inconnu sont beaucoup plus faciles à établir qu'avec un adulte connu (personne rencontrée tous les jours au même endroit, commerçants, chauffeurs de bus, etc.).

Enfin, il faut ajouter une dernière catégorie, celle des « personnes âgées » qui se révèlent souvent être des « petites grands-mères ». Les médiateurs éprouvent plutôt de la sympathie envers elles, mais certaines ont au premier abord des réactions de méfiance ou de peur face à ces jeunes.

Ralentissement du vieillissement social

Intervenant dans des espaces publics, les médiateurs sont bien sûr amenés à croiser divers interlocuteurs qui appartiennent à l'une ou l'autre des catégories d'âge décrites ci-dessus. Cependant, puisque leur mission consiste principalement à préserver l'ordre social quotidien, ils traitent plus fréquemment des troubles commis par des jeunes, d'autant que dans le cadre de leur « ronde urbaine », c'est-à-dire sur le parcours prédéfini effectué chaque jour,

certains lieux rassemblent plus spécifiquement des enfants ou des adolescents : sorties de collèges ou de lycées, halls d'immeuble, maisons de quartiers, stade de foot, etc. Ils exercent une forme de régulation ou de contrôle social fondée sur un principe de séniorité leur permettant de jouer un rôle de grand frère, c'est-à-dire d'instaurer avec diplomatie un rapport de domination entre aînés et cadets, (Galland O., 1997).

Les médiateurs sont ainsi reconnus pour l'autorité que leur confère un statut assigné, celui de leur appartenance à la catégorie des « grands », appartenance qui est le fruit d'une interaction, puisqu'ils sont, d'une part, perçus comme des « grands frères » par leurs interlocuteurs de tout âge et, d'autre part, parce qu'eux-mêmes se positionnent dans cette catégorie. Ces perceptions externes et internes sont certainement à l'origine d'un certain rapport au travail que l'on peut qualifier de juvénile. Dans le cadre de leur activité, ils puisent dans leurs ressources personnelles qui sont d'ordre langagières, comportementales et cognitives. Ils s'expriment ainsi selon les codes de leur milieu social : « Le mode langagier utilisé par les agents d'ambiance prend sa source dans le "parler banlieue" qui a cours dans les cités avoisinantes dont ils sont eux-mêmes issus. Ils entrent ainsi en contact avec les jeunes des cités sur le mode de la familiarité et de la ressemblance, le parler commun fonctionnant comme un signe de reconnaissance », (Borzeix A., Collard D., 1999). Leur mission de veille ou de présence dans l'espace public les oblige à se montrer attentifs à ce qui les entoure, sans pour autant donner l'impression d'exercer une surveillance. Pour éviter de « faire flic », ils s'efforcent d'adopter des postures et une démarche décontractées, dénuées de retenue et de raideur, affichant ainsi un « style jeune ». Enfin, ils recourent à des catégories de pensée et de jugement qui leur permettent d'évaluer la nature des situations et des individus concernés.

On peut ainsi parfois être frappé par leur flegme face à des scènes qui semblent *a priori* violentes. Un après-midi, sur le chemin entre deux établissements scolaires, l'équipe de médiateurs du site n° 1 arrive à l'approche de trois jeunes hommes d'une vingtaine d'années qui sont en train de discuter. Un groupe d'adolescents (environ quatorze ans) chahute non loin de là. Un des jeunes hommes décide d'intervenir pour calmer les chahuteurs. Il saisit un « petit », le jette à terre, le frappe à plusieurs reprises et lui assène pour finir un coup de pied dans le dos. Le « petit » se relève et s'enfuit en courant. Celui qui paraît être son « agresseur » attrape alors un gros caillou et le lance en visant les chevilles du fuyard. Il rate sa cible et la pierre va percuter un poteau. Tout cela se déroule rapidement, en quelques minutes. Les agents ont ralenti leur allure, regardé placidement la scène et passent devant les trois jeunes hommes en évitant leur regard, sans émettre de commentaires. James, l'un des médiateurs, arbore même une sorte de sourire entendu. Celui-ci livre quelques instants plus tard son interprétation des faits : « Ouais, il tapait un petit... mais, c'est... on aurait

cru que c'était violent, mais il tapait pas, il connaissait le petit ! Vu que les petits, ils se battaient déjà... enfin, ils se battaient... en rigolant quoi, ils se battaient ! Mais lui, en même temps, il est rentré dans leur jeu ! Il a tapé dans le sac [à dos de l'enfant]. Il ne voulait pas vraiment lui faire mal ! Après, il a lancé une pierre aussi ! C'est vrai qu'à ce moment-là, on aurait pu lui dire que la pierre, ouais... que c'était un peu méchant, que ça aurait pu être dangereux ! Mais, je sais qu'il ne voulait pas lui faire de mal au petit ! C'était pas méchant ! Il jouait avec lui... ouais, c'est un peu barbare, mais il jouait avec lui quand même. Si il voulait le frapper, il l'aurait frappé ! ».

Les encadrants de proximité des médiateurs reconnaissent l'efficacité de leurs techniques, mais tentent en même temps de leur inculquer des manières moins juvéniles, plus professionnelles, notamment afin d'augmenter leur crédit aux yeux des membres de certains groupes professionnels qui hésitent ou refusent de les prendre au sérieux. Ainsi, des chauffeurs de bus, policiers municipaux ou travailleurs sociaux ne voient en ces médiateurs que des jeunes issus des quartiers, aujourd'hui embauchés dans des emplois occupationnels. L'emploi jeune n'est en effet pas toujours source de légitimité et peut même s'avérer stigmatisant : « Mais moi, j'ai envie de crier que c'est pas un emploi jeune ! J'aime pas le statut emploi jeune ! Emploi jeune, ça veut dire emploi fictif ! J'ai envie de dire, c'est pas ça ! Je suis pas emploi jeune ! Si je pouvais, j'écrirais : "C'est pas un emploi jeune" ! », (Isabelle, site n° 1). Le stigmatisme est renforcé par l'appartenance résidentielle aux banlieues défavorisées où les jeunes sont embauchés en tant que médiateurs.

Ces opportunités d'emploi dans l'espace de vie quotidienne comportent le risque d'un enfermement stigmatisant dans un milieu social où « ceux qui sont dépourvus de capital sont tenus à distance, soit physiquement, soit symboliquement, des biens socialement les plus rares et condamnés à côtoyer les personnes ou les biens les plus indésirables et les moins rares. Le défaut de capital intensifie l'expérience de la finitude : il enchaîne à un lieu », (Bourdieu P., 1993, p. 165).

Aujourd'hui, les contrats emploi jeune arrivent à terme, mais des postes de médiateurs ont été pérennisés. Comme le montre une enquête récente commanditée par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) et réalisée par l'IFOP, les principaux employeurs sont représentés par des associations, des villes, des offices d'HLM et des régies ou sociétés de transport. Quatre types d'emploi de médiation semblent être institués : les agents de prévention et de médiation, les agents d'ambiance dans les transports, les correspondants de nuit et les médiateurs sociaux et culturels. Une petite partie de ces agents occupe aujourd'hui un emploi non aidé : CDI, CDD ou poste de fonctionnaire territorial. Si le stigmatisme occasionné par le contrat de travail aidé a disparu, une autre caractéristique perdure cependant dans certains dispositifs de médiation sociale.

Ainsi, pour le site n° 5, prévalent toujours les mêmes critères de recrutement liés à l'âge et l'appartenance aux quartiers défavorisés, comme l'explique le responsable du service de la sécurité et prévention de la délinquance : « Pour des médiateurs, ce qui est important, c'est d'avoir un lien fort avec la population, c'est de connaître, de sentir le terrain, d'avoir une perception presque animale de ce qui se passe et, donc, d'être issu de ces quartiers et issus de la ville, tout simplement. D'ailleurs les médiateurs ont aujourd'hui une mission qui s'étend à l'ensemble de la ville, rive droite, rive gauche, et pas seulement dans le quartier X, où on les avait cantonnés à une certaine époque, parce que les problèmes auxquels ils font face, c'est des problèmes de voisinage, des problèmes de hall d'immeuble, des problèmes de petite... alors, on peut pas dire de délinquance, mais, parce que c'est pas leur rôle, eux, ils s'attaquent plutôt aux incivilités, aux gamins qui montent sur les toits, bon, qui vont éventuellement taguer, enfin, des choses de ce type-là, et donc ils agissent sur l'ensemble de la ville, mais ce qui est important, c'est de préserver le mode de recrutement, avec un recrutement qui permet de faire entrer des gens qui sont vraiment issus du territoire. Connaissance physique, intime du territoire, plus qu'une connaissance théorique de ce qu'est la médiation sociale ».

Une telle conception de la médiation s'accompagne souvent d'une conviction, défendue entre autres par certains responsables de site, selon laquelle « on ne peut pas faire ce travail toute sa vie », du fait de l'« usure » qu'il produirait chez le médiateur, mais aussi parce que ce dernier, prenant de l'âge, ne présenterait plus après quelques années les caractéristiques recherchées chez un jeune médiateur (la limite d'âge n'étant jamais précisément fixée).

Finalement, le métier de médiateur, ainsi conçu, semble entraîner une forme de ralentissement du vieillissement social (Attias-Donfut C., 1988) des agents. Ceux-ci étant recrutés pour leurs ressources personnelles, c'est-à-dire leur jeunesse et leur appartenance aux quartiers de banlieue, sont en quelque sorte à la fois enfermés dans leur milieu social, mais également dans une catégorie d'âge qui légitime leur compétence professionnelle. Toutefois, le portrait des médiateurs, tel que dépeint jusqu'à présent, demeure incomplet, parce que fondé sur une donnée implicite. En effet, la formule souvent utilisée pour résumer leur activité : « des jeunes qui parlent à des jeunes », sous-entend que ce sont des jeunes garçons/hommes qui s'adressent à des jeunes garçons/hommes.

La forte sexuation des équipes de médiateurs, que Emmanuelle Lada (2002) qualifie d'« hégémonie masculine », n'est pas sans conséquence sur leurs pratiques professionnelles et, plus largement, questionne les modes de relations existants dans ces cités, ainsi que les effets de la médiation sociale sur ces modes de relations et l'entretien d'impensés sexistes, effets qui se produisent à travers le maintien d'un contrôle sur les jeunes hommes et une indifférence à l'égard des jeunes femmes.

Jeunesse et virilité, deux composantes de la médiation sociale dans les quartiers

Maintenir la tranquillité dans les bus, aux heures de sorties des écoles, ou encore dans une maison des jeunes, signifie, la plupart du temps pour les médiateurs, devoir calmer les manifestations bruyantes et plus ou moins violentes de jeunes hommes. Les troubles créés par les jeunes femmes ne sont certes pas inexistantes, comme le montrent les travaux de Stéphanie Rubi (2005) sur les « crapuleuses » ou adolescentes déviantes, mais demeurent rares. Les médiateurs ont dû tenir compte de la composition de leur public et mettre en œuvre des techniques d'intervention adaptées. Dotés de leur rôle de grands frères, en tant que tel sexué, ils ont adopté une approche plus ou moins virile qui entraine en concordance avec les normes et les valeurs de leurs jeunes interlocuteurs. Les médiateurs ont appliqué cette forme d'approche en quelque sorte sans vraiment réfléchir au sens de leurs pratiques, d'une part parce qu'en général aucune formation ne leur a été dispensée sur les rapports sociaux de sexe, et d'autre part parce que cette approche s'est révélée efficace. Le sport a très souvent servi de prétexte pour entrer en contact avec les jeunes et les convaincre de respecter l'autorité du médiateur : « Y avait une salle de musculation dans ce lieu-là et un jour, c'est très anecdotique, je pense pas que le sport soit la solution à tout, très loin de là, mais à un moment donné, moi, ça m'a permis d'être intégré dans le groupe, quoi. Et y avait cette salle de musculation et j'avais une relative force physique et ils s'amusaient à faire ce qu'on appelle du développé-couché, celui qui soulevait le plus lourd poids, et moi, j'en avais fait un peu avec mon oncle qui a un brevet d'État de musculation entre autres et d'autres brevets d'État sportif. On faisait une activité, moi, je me suis mis sur le banc, y avait une barre de cent kilos, et je l'ai soulevée. Ah ! De ce jour-là, j'étais intégré au groupe ! Ils se méfiaient en partie de moi aussi parce que : "on va aller le provoquer, mais on va faire gaffe aussi parce qu'il peut nous en coller une, aussi !" (rire) », (Laurent, médiateur sur le site n° 6).

L'utilisation du sport permet ainsi l'« expression de la nature humaine masculine – agencement spécifique conçu pour permettre aux hommes de manifester les qualités jugées fondamentales : la force dans ses manifestations diverses, la résistance, l'endurance, etc. La conséquence de cet entraînement précoce aux sports est que les individus peuvent disposer au cours de leur vie d'un cadre d'arrangement et de réaction, d'un système de référence, qui prouve, fournit peut-être la preuve, qu'ils sont en possession d'une certaine nature », (Goffman E., 2002, p. 96). La possession de cette nature constitue un socle commun aux médiateurs et à beaucoup des jeunes de leur public qui partagent ainsi les mêmes références comportementales et schémas de pensée. On comprend alors pourquoi les médiateurs non conformes à ce modèle viril n'ont pas été recrutés ou ont quitté leur poste. Il en a été ainsi pour les

filles, très souvent minoritaires dans les équipes de médiation sociale. Elles sont toutefois recherchées dans certains dispositifs pour occuper des fonctions « féminines ». Seul le site n° 4 est, par exemple, exclusivement composé de filles, mais celles-ci sont spécifiquement chargées d'assister les puéricultrices de la crèche du CCAS. Par ailleurs, la médiation sociale et culturelle est plus particulièrement réservée aux femmes auxquelles on confie des tâches d'accueil, d'animation, d'écoute, et ce, dans un lieu fermé et non à l'extérieur, comme dans les transports en commun ou dans les quartiers. Le modèle du « bon médiateur », partagé par les employeurs, les médiateurs eux-mêmes et leur public, tend à entretenir ce que Daniel Welzer Lang appelle « des formes de crispations virilistes qui dépassent les simples modes traditionnels de l'expression masculine (virile). Le virilisme s'exerce aux dépens de certains hommes (les plus faibles ou ceux qui ne désirent pas ou n'arrivent pas à prouver leur force, leur virilité...) et de l'ensemble des femmes », (Welzer Lang D., 2002, p. 12).

Le renforcement des stéréotypes par une mesure pour l'emploi des jeunes ?

La jeunesse en banlieue se décline en plusieurs catégories dans lesquelles les individus se situent non pas en fonction de leur âge biologique, mais selon leurs caractéristiques sociales. Le processus de vieillissement social peut ainsi se trouver ralenti quand certains attributs font défaut, et notamment quand la personne est privée d'une véritable situation professionnelle. Le chômage, les stages, l'intérim, les contrats à durée déterminée, les contrats aidés sont autant de facteurs de précarité qui interdisent l'accès des jeunes à un statut d'adulte autonome.

Mais les jeunes de quartiers ne sont pas seulement confrontés à l'inactivité contrainte, à la pauvreté et à l'enfermement dans un lieu et dans une catégorie d'âge. Pèse également sur eux un modèle dévalorisant du jeune violent, souvent issu de l'immigration. Les associations d'idées vont alors bon train. Le jeune est violent parce qu'il brûle des voitures, mais aussi parce qu'en tant que maghrébin musulman, il oppresse et méprise les femmes. Le spectre des classes dangereuses réapparaît à travers ce que Laurent Mucchielli (2005) nomme « la diabolisation des "Arabomusulmans" ».

Ces stéréotypes sont alimentés par des fantasmes, mais également par des faits bien visibles. Ainsi, la mise en place de métiers dits nouveaux, comme la médiation sociale de rue, entretient-elle une forme de sexisme en utilisant les jeunes garçons des cités, et leurs ressources personnelles telles que l'appartenance à un lieu, une catégorie d'âge et de sexe, pour réguler les comportements de leurs congénères. Ce mode d'intervention, relevant plus de la prévention que de la répression, incite les médiateurs à jouer un

rôle de grand frère, c'est-à-dire à s'appuyer sur des ressources viriles pour faire valoir leur autorité qu'ils parviennent à imposer notamment lors d'activités sportives ludiques, permettant la démonstration de leur force physique.

Le sexisme n'est, bien évidemment, pas une caractéristique propre aux garçons des banlieues. Il est en effet co-produit par tous les membres de notre société, quelle que

soit leur origine sociale. Toutefois, les jeunes de quartiers auront certainement plus de chance de se délivrer de leurs étiquettes stigmatisantes en se défaisant des assignations de sexe et d'âge qui pèsent sur eux et, donc, en procédant à une dénaturalisation de caractéristiques socialement construites. (Macé E., 2004).

Références bibliographiques

Attias-Donfut C., (1988), *Sociologie des générations*, Paris, PUF.

Avenel C., (2004), *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, Armand Colin.

Borzeix A., Collard D., (1999), « La "gestion" des gares de banlieues est-elle une compétence ? », *Éducation permanente*, n° 141, pp. 83-96.

Bourdieu P., (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu P., (1993), *La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil.

Galland O., (1997), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.

Goffman E., (2002), *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.

Lada E., (2002), « Agents d'ambiance et de médiation : une construction sociale sexuée et ethnicisée en devenir », in Divay S., *Regards croisés sur les emplois jeunes*, Marseille, Documents, série Séminaires, CEREQ, n° 173, juillet 2003, pp. 131-141.

Macé E., (2004), « L'antisexisme est un post-féminisme ou comment défendre l'individu contre les assignations de sexe », in Guénif-Souilamas N., Macé E., *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, Éditions de l'Aube.

Maurel E., (2000), « De l'observation à la typologie des emplois sociaux », in Chopart J.-N., *Les mutations du travail social*, Paris, Dunod.

Mucchielli L., (2005), *Le scandale des « tournantes »*. *Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique*, Paris, Éditions la découverte.

Rocheblave-Spenlé A.-M., (1969), *La notion de rôle en psychologie sociale*, Paris, PUF.

Rubi S., (2005), *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, Paris, PUF.

Welzer Lang D., (2002), « Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France », *VEI Enjeux*, mars, pp. 10-32.

Biographie

SOPHIE DIVAY est sociologue et chargée d'études au Céreq. Elle est membre du bureau du Réseau Thématique 1 « Savoirs, travail et professions » de l'Association Française de Sociologie, et fait partie des membres fondateurs du Groupe de Travail 01 « Savoirs, métiers et identités professionnelles » de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française. Ses travaux ont porté sur plusieurs métiers de l'intervention sociale, tels que les conseillers en aide à la recherche d'emploi, les conseillères conjugales et les médiateurs sociaux. Elle a, entre autres, publié : « La médiation sociale en emploi jeune : une activité professionnelle virile », *VEI Enjeux*, n° 138, 2004 ; « Quand la jeunesse devient une compétence », *Terrain*, n° 40, mars 2003 ; « L'aide à la recherche d'emploi : une activité de travail en voie de professionnalisation ? », *Travail et emploi*, n° 81, janvier 2000. Elle a coordonné le dernier numéro thématique de la revue internationale *Knowledge, Work & Society*, vol. 3, n° 2, 2005, intitulé « Welfare and Caring Professions ». sophie.divay@wanadoo.fr